

Conseil Municipal de 4 novembre 2019

1- Les documents étant parvenus tardivement, il est ajouté 4 points à l'ordre du jour :

- Modification des statuts de Haute-Corrèze Communauté
- Schéma directeur d'alimentation en eau potable de Haute-Corrèze Communauté – plan de financement de la mission « étude schéma directeur »
- Indemnités de conseil allouées aux Comptables du Trésor
- Demande de subvention

2- Information est donnée qu'une décision a été prise en vue de la conclusion d'une convention de servitude pour passage de canalisations sur la parcelle H1130, propriété de Monsieur Valéry CHALIMON. Cette convention est conclue dans le cadre des travaux sur le réseau d'eaux pluviales du Plan d'Aménagement du Bourg.

La commune versera au propriétaire une indemnité forfaitaire et définitive de 600 € ; l'acte sera enregistré au service des Hypothèques.

3- Après lecture, le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2019 est approuvé.

4- Point sur les travaux

a/ PAB : les travaux se poursuivent et la chaussée pourrait être réalisée vers le 15 novembre 2019.

b/ Téléphonie mobile : la plateforme du pylône du Pont-Aubert a été réalisée ; la levée du pylône est prévue le 28 novembre 2019. Le pylône de Lamirande est encore à l'instruction, l'avis de l'Aviation Civile étant nécessaire.

5- Complexe touristique du Pont-Aubert : délibération portant sur le principe d'engagement d'un contrat de concession sous forme de délégation de service public

Un rapport préalable de présentation a été transmis au Conseil Municipal avant la séance.

Avant de prendre une décision, le Conseil Municipal souhaite obtenir quelques éclaircissements vis-à-vis de l'autorisation d'occupation temporaire actuellement en place.

Le point est ajourné.

6- Plan d'Aménagement du Bourg : conclusion d'un bail emphytéotique

Dans le cadre des travaux du plan d'aménagement du Bourg sur la RD 166 et sur le terrain face au Centre de Secours et eu égard au relief, il s'avère que les eaux pluviales s'écoulent jusqu'à la parcelle n° H 187.

Un bail emphytéotique de 25 ans sera conclu devant notaire avec Madame Véronique SALADIN, propriétaire de ladite parcelle, pour déterminer les modalités de servitudes et l'indemnisation à hauteur de 276.45 € / an.

7- Règlement des cimetières et compte-rendu du groupe de travail dédié

Le règlement intérieur des cimetières, rédigé par le groupe de travail dédié, est approuvé.

Par ailleurs, un point est fait sur le travail de recensement des concessions réalisés dans les cimetières de Soursac et Spontour. Des plaques ont été apposées devant certaines concessions pour obtenir des informations auprès des familles.

8- Acquisition de défibrillateurs

Deux défibrillateurs seront achetés pour un montant de 3 819.98 € TTC, un pour le camping de Spontour et un pour le site de La Sogne.

Un des défibrillateurs sera financé par Groupama d'Oc.

9- Adhésion à l'Office de Tourisme de Haute-Corrèze

L'adhésion au guide des hébergements (gîtes et camping de Spontour) proposé par l'office de tourisme de Haute-Corrèze est approuvé.

10- Modification des statuts de Haute-Corrèze Communauté

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de Haute-Corrèze Communauté sur les points suivants :

- le retrait de la compétence optionnelle « création et entretien de voirie d'intérêt communautaire » ainsi que la répartition de l'actif et du passif,
- la rétrocession du gîte de Couffy-sur-Sarsonne à la commune ainsi que la répartition de l'actif et du passif,

Les nouveaux statuts entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

11- Schéma directeur d'alimentation en eau potable de Haute-Corrèze Communauté – plan de financement de la mission « étude schéma directeur »

Le Conseil Municipal approuve le lancement de l'étude « schéma directeur d'eau potable » proposé par Haute-Corrèze Communauté ; la dépense, estimée à 37 000 € HT, sera financée à 80 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et par le Département.

12- Indemnités de conseil allouées aux Comptables du Trésor

Le Conseil Municipal approuve le versement des indemnités allouées aux Comptables Publics selon répartition suivante :

- Mr Abdellah BERROUKECHE : 366.63 €
- Mr Cédric RISPAL : 201.02 €

13- Demande de subvention

Monsieur le Maire fait savoir que l'ES SOURSAC sollicite une subvention supplémentaire du fait de la création d'une seconde équipe.

Le Conseil Municipal attribue une subvention complémentaire de 1 500 €.

14- Questions diverses

a/ Une page Facebook « Commune de Soursac » va être créée ; une charte d'utilisation a été approuvée.

b/ Lecture est faite d'un mail de Mr FOURNIER en date du 04 novembre 2019.

c/ Le prochain bulletin municipal devrait être diffusé durant la 1^{ère} semaine de janvier 2020. Les articles et photos sont attendus pour le 4 décembre, dernier délai.

d/ Mme CAUX demande s'il peut être envisagé le démoussage des chalets de Spontour ; attache sera prise auprès de professionnels pour étudier l'opportunité de ces travaux.

e/ Rappel est fait que le logement du presbytère de Spontour est disponible à la location ; des annonces seront prochainement publiées.

f/ Monsieur le Maire informe qu'un courrier a été transmis à Mr Dimitri LEFEBVRE pour avoir des précisions sur l'activité de la boucherie et de l'épicerie ; à ce jour, aucune réponse écrite n'est parvenue.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22h55.